

Se lancer dans les circuits courts

Public visé :

Agriculteur(rice)s à la recherche de nouveaux modes de commercialisation, futur(e)s ou nouvel(le)s installé(e)s

Vous avez un projet de commercialisation en circuits courts et vous vous posez de nombreuses questions : Quelle stratégie commerciale adoptée ? Quelle viabilité pour votre projet ? Quelle réglementation respectée ?... La chambre d'Agriculture vous propose cette formation pour vous accompagner au mieux.

PRE REQUIS & SPECIFICITES

Avoir un projet de commercialisation en circuits courts

OBJECTIFS

- *Elaborer sa stratégie commerciale*
- *Connaitre la réglementation de la vente en circuits courts*
- *Maitriser la clientèle*

PROGRAMME

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La stratégie commerciale : qu'est-ce que c'est ?</i> ▪ <i>Choisir sa stratégie commerciale</i> ▪ <i>Elaborer son prix de vente</i> ▪ <i>Choisir son mode de commercialisation en circuits courts</i> ▪ <i>Les nouveaux circuits de commercialisation</i> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>La réglementation sanitaire : transport, agrément, obligations...</i> ▪ <i>La réglementation juridique : étiquetage, publicité, signalétique....</i> |
|---|--|

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques sous forme d'exposé - diaporama
- Etude de cas pratiques
- Support pédagogique donné à chaque stagiaire

INTERVENANT(S)

Nicoline MAROIS, chargée de mission
« Circuits-courts et Agritourisme » CA04
Jean Pierre MARY, conseiller élevage
ovin, CA 04

▲ **Nombre de jours :**
1 journée **soit 07h**

▲ **Dates :**
29 novembre 2018
de 9h à 17h15

▲ **Lieu :**
**Chambre
d'Agriculture à
Digne les Bains**

▲ **Tarifs :**
- Ressortissants
VIVEA : gratuit sous
réserve des
financements VIVEA
- Autre public : voir
les conditions
générales

📍 **Vos contacts :**

Administratif :
Sylvie BEC
04 92 30 92 93
formation@ahp.cham
bagri.fr

Pédagogie :
Nicoline MAROIS
04 92 30 57 94
nmarois@
ahp.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, FAFSEA...

Conditions générales d'inscription et de participation

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €. Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

- **“ Salarié(e)s ”**

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un

autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

- **“ Autres publics ”**

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour.

- **“ Jeunes en démarche d'installation ”**

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve de produire à l'entrée en stage une « attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

- **“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”**

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.



BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence - Service Formation - 66 BD Gassendi
- CS 90117 - 04000 DIGNE LES BAINS Cedex 9

Tél. : 04 92 30 57 87 Fax : 04 92 32 10 12 Mél : formation@ahp.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM - Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation | <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation** |
| <input type="checkbox"/> Aide-familial | <input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation ou d'entreprise |
| | <input type="checkbox"/> Autre : |

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage viticulture
 élevage autre

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Se lancer dans les circuits courts**

Dates de la formation : **29 novembre 2018 à Digne les Bains**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **07 h**

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence :

Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation
0 € net de taxe

Salarié 350 € net de taxe

Autre statut 350 € net de taxe

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.

Fait à, le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence

La Responsable Formation

Aline BOUSSEAU

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**joindre une attestation du Point Accueil Installation

Vos attentes

Afin de mieux cerner quelles sont vos attentes par rapport à cette formation, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire:

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Se lancer dans les circuits courts**
Dates de la formation : : **29 novembre 2018**

NOM – Prénom :

A retourner avec votre bulletin d'inscription.

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? Oui Non

Si oui, la quelle et quand :

Ce que vous venez chercher en complément :

.....

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?

.....
.....

A la fin de la formation vous serez satisfait-e si

.....
.....

Autre question spécifique à votre formation

.....
.....

Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part

.....
.....

Merci de votre collaboration